

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 13 (1986)
Heft: 4

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Communications officielles

Formation professionnelle en Suisse (2):

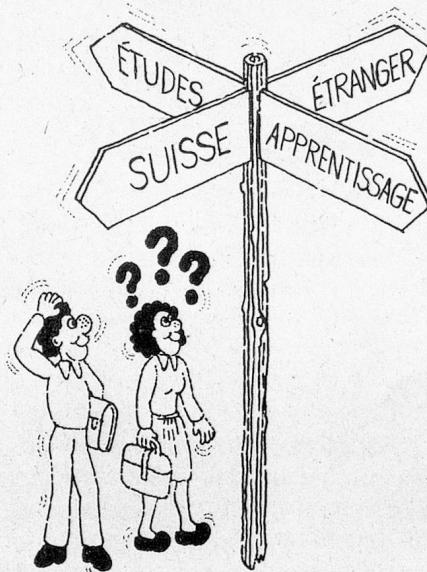
Une décision difficile

Aller en Suisse pour sa formation professionnelle? Cette question se pose à beaucoup de jeunes Suisses de l'étranger et à leurs parents. – Après cet exposé introductif, nous publierons deux autres articles sur le système suisse de formation et ses exigences et nous terminerons en donnant des indications pratiques (financement, logement, adresses). Cette série formant un tout, il est donc conseillé de garder les différents articles qui la composent.

Choisir une profession, une décision pour toute la vie? Il y a peu d'années, on aurait répondu «oui» sans hésiter. Aujourd'hui, cela n'est plus possible sans autre, étant donné la mobilité de la main-d'œuvre et le développement rapide de la technique et de ses exigences. Le choix d'une profession signifie de nos jours également celui d'une orientation et d'une solide formation professionnelle de base. Celle-ci peut cependant être élargie, complétée, voire modifiée. Lors de la décision initiale, les capacités et les intérêts de l'adolescent doivent avoir la priorité. En plus, il y a lieu de tenir compte des exigences requises et des perspectives offertes par la profession et la branche entière.

En Suisse?

Une formation en Suisse: un voeu et un idéal pour beaucoup de jeunes. Mais idéal et réalité ne coïncident pas toujours. Les idées que se font certains jeunes Suisses de l'étranger et leurs parents de la Suisse, de son système de formation et de son monde du travail sont souvent très éloignées de la réalité actuelle de notre pays. Celui qui ne veut pas vivre des expériences pénibles devrait se renseigner de façon très précise: les intéressés et leurs parents devraient se mettre en rapport avec les centres suisses d'information, plus spécialement avec l'As-



Tiré de: Guide du choix professionnel; éditeur: Reinhard Schmid, CH-8185 Winkel

sociation pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger (voir encadré), un ou deux ans déjà avant le début de la formation, ou se rendre auprès d'un centre d'orientation professionnelle lors d'un séjour en Suisse.

Que faire après la formation professionnelle?

Le jeune Suisse de l'étranger souhaite-t-il quitter la Suisse ou y travailler après sa formation? Pour celui qui veut travailler en Suisse, il est judicieux, même dans beaucoup de cas indispensable, d'accomplir sa formation en Suisse, car certaines professions ne peuvent être exercées qu'avec un diplôme suisse et la préférence est souvent donnée aux personnes formées en Suisse. Ce n'est pas aussi simple pour les jeunes gens qui désirent retourner à l'étranger après leur apprentissage. La formation reçue en Suisse est sans doute reconnue comme excellente dans beaucoup de pays, mais elle est basée sur nos propres caractéristiques économiques, sociales et culturelles. Il faut donc être sûr que cette formation sera également la meilleure à l'étranger, dans des conditions tout à fait différentes. De plus, certaines professions ne peuvent être exercées à l'étranger que par des personnes en possession d'un certificat délivré par les autorités locales. Toutes ces considérations démontrent en fait qu'il faut décider de cas en cas quelle est la solution la meilleure.

Transfert difficile

L'accomplissement d'une formation en Suisse doit en premier lieu être le voeu de l'adolescent lui-même et non de ses parents. Pour un jeune, le «transfert» dans un pays dont le mode de vie, l'attitude à l'égard de l'école et du travail, le climat sont souvent très différents, ainsi que le fait d'être séparé de ses parents et amis, constituent une grande charge psychique et physique et requièrent une prédisposition à l'indépendance.

En ce qui concerne également le niveau d'instruction, des efforts seront demandés à l'adolescent. On ne devrait envisager une for-

Association pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger

La présente série d'articles a été élaborée en étroite collaboration avec l'Association pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger, qui conseille les jeunes qui veulent effectuer une formation professionnelle en Suisse.

Adresse: Seefeldstrasse 8,
8022 Zurich, téléphone 01 251 7244.

mation en Suisse qu'à la condition que l'intéressé ait terminé avec succès les années d'école obligatoire et maîtrise l'allemand, le français ou l'italien (mais il y a très peu de possibilités de formation au Tessin). De bonnes connaissances de deux langues nationales sont même souvent exigées (formation commerciale, gymnas). Le suisse allemand facilite certes la vie quotidienne en Suisse alémanique, mais ne suffit pas. Ces exigences sont sévères. Beaucoup de candidats doivent dès lors suivre un cours intensif de langue avant de pouvoir commencer la formation choisie. Ces cours durent, selon les connaissances déjà acquises, de trois à neuf mois. Ils sont presque exclusivement offerts par des écoles privées, dans les grandes villes. Ces stages linguistiques et autres, ainsi que le temps d'acclimatation peuvent prolonger considérablement la formation en Suisse. Bien entendu, si les connaissances de base sont excellentes, la période d'adaptation en Suisse sera plus courte et par conséquent les frais moins élevés.

●

(A suivre)

Service des Suisses de l'étranger

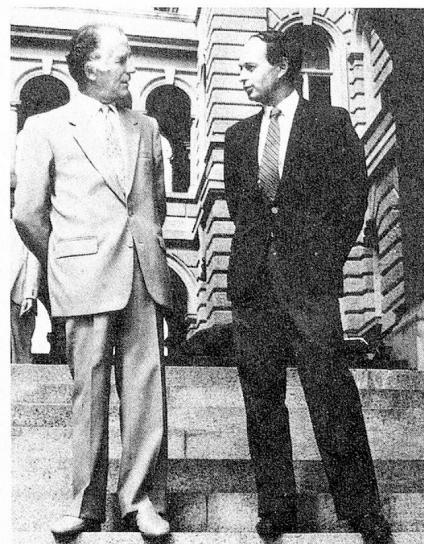
Votations fédérales du 28 septembre:

Quatre fois non

Le 28 septembre 1986, le peuple avait à se prononcer sur quatre objets fédéraux. Par 848 284 non contre 175 168 oui, les citoyens ont refusé l'initiative en faveur de la culture. Le contre-projet, élaboré par le Conseil fédéral et le Parlement, a été rejeté par 537 686 non contre 440 088 oui. L'initiative sur la formation professionnelle a été repoussée par 116 2019 non contre 261 979 oui. Quant à la modification de l'arrêté concernant le sucre, il n'a pas non plus trouvé grâce devant le souverain: 884 991 non contre 550 054 oui. La participation a été de 34%. ●

Service des Suisses de l'étranger/DFAE:

Nouveau Chef



(Photo: Alexander Egger)

Le Ministre Walter Fetscherin, Docteur en droit, est le nouveau Chef du Service des Suisses de

l'étranger depuis le premier octobre 1986. Au cours de sa carrière diplomatique, il a été en poste à Varsovie, Moscou et Ottawa, puis, de retour à Berne, il a été Chef suppléant de la Division politique I et enfin Secrétaire exécutif de la rencontre d'experts CSCE sur les contacts humains. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Le Ministre Fetscherin a succédé au Ministre Max Leippert qui a pris sa retraite. Le Ministre Leippert est bien connu de beaucoup de Suisses de l'étranger, car il a toujours su, en tant que représentant de la «Suisse officielle», leur prêter une oreille attentive et compétente. Nous le remercions des efforts inlassables qu'il a déployés en faveur de la cinquième Suisse et d'une politique suisse de l'étranger équilibrée. ●

Rédaction Revue Suisse

Préavis:

Le Fonds de solidarité va contracter une assurance-maladie collective auprès d'une caisse-maladie. Ainsi, les Suisses de l'étranger qui retourneront au pays ou qui viendront y passer des vacances pour-

ront adhérer à une assurance-maladie individuelle à des conditions très avantageuses. Tous les détails à ce sujet vous seront apportés au cours de l'année prochaine. *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, 6, Gutenbergstrasse, 3011 Berne*

